



MÉDAILLE DE LA DÉFENSE NATIONALE

(Décret n° 82-358 du 21 avril 1982 modifié)

La médaille de la Défense nationale échelon bronze est décernée
à titre exceptionnel à l'aspirant Théophile CABANNES avec agrafe
« gendarmerie des transports aériens » à compter du 1^{er} janvier 2015.

A Paris

Le 19 juin 2015

Le colonel Francis HUBERT
commandant la gendarmerie
des transports aériens



**ARMÉE
NATION**